

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021 PROCES-VERBAL DE SEANCE

SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terre d'Eau s'est réuni au siège administratif de la communauté de communes, sis 58 rue des Anciennes Halles à Bulgnéville, sous la présidence de Monsieur Christian PREVOT, Président.

Suite aux mesures sanitaires, l'ouverture de cette réunion au public a été limitée à cinq personnes.

Présents en qualité de conseillers communautaires titulaires (52) :

AINGEVILLE : M. Michel LARCHE- **AULNOIS** : M. Alain MOUGENEL **AUZAINVILLIERS** : M. Jean Bernard MANGIN - **BAZOILLES ET MENIL** : M. Bernard ANTOINE- **BEAUFREMONT** : M. Dominique MULLER- **BULGNEVILLE** : M. Jean Marc LEJUSTE- Mme Liliane FOISSEY- **CONTREXÉVILLE** : Luc GERECKE- Mme Véronique PERUSSAULT- Madame Marlène CHAVES-DOS SANTOS- Monsieur Jacques FERRARI- Mme Stéphanie BRENIER- M. Thierry DANE- Mme Arlette JAWORSKI- **CRAINVILLIERS** : M. Bernard ALBERT- **DOMBROT SUR VAIR** : M. Christophe VOUILLON- **DOMEVRE SOUS MONTFORT** : M. Dominique COLLIN- **DOMJULIEN** : M. Michel GUILGOT- **ESTRENNES** : M. Denis MANGENOT- **GEMMELAINCOURT** : Mme Marielle LAURENT- **GENDREVILLE** : M. Alain MARTIN – **HAGNEVILLE ET RONCOURT** : Mme Katia VOIRIN- **HOUECOURT** : M. Christian PREVOT- **LA NEUVEVILLE SOUS MONTFORT** : M. Francis DEHON- **LA VACHERESSE ET LA ROUILLIE** : Mme Gisèle DUTHEIL- **MANDRES SUR VAIR** : M. Daniel THIRIAT- **MEDONVILLE** : Mme Patricia PECH – **MONTHUREUX LE SEC** : M. Bernard POTHIER- **MORVILLE** : M. Michel VOIRIOT – **NORROY SUR VAIR** : M. Jean Pierre DIDIER- **OFFROICOURT** : Mme Nathalie BRABIS – **PAREY SOUS MONTFORT** : M. Sullivan GERARD- **REMONCOURT** : M. Bernard TACQUARD- **SAINT OUEN LES PAREY** : M. Jean Luc NOVIANT- **SANDAU COURT** : M. Eric GIRARD- **SAULXURES LES BULGNEVILLE** : M. Sylvain GLORIOT- **SURIAUVILLE** : M. Pedro CHAVES – **THEY SOUS MONTFORT** : M. Michel NICOLAS- **THUILLIERES** : M. Pierre BASTIEN- **URVILLE** : M. Denis CREMEL- **VALFROICOURT** : Mme Eliane DELOY- **VITTEL** : M. Franck PERRY- Mme Nicole CHARRON- M. Patrick FLOQUET- Mme Isabelle BOISSEL- Mme Fabienne PICARD- M. Christian GREGOIRE- Mme Charline LEHMANN- M. André HAUTCHAMP- M. Bernard NOVIANT- **VIVIERS LES OFFROICOURT** : M. Norbert HOCQUARD- **VRECOURT** : M. Eric VALTOT

Présents en qualité de conseillers communautaires suppléant remplaçant le conseiller titulaire excusé :(5)

Monsieur Eric **HATIER** (BELMONT SUR VAIR), conseiller communautaire suppléant remplaçant Monsieur Florent **HATIER** (BELMONT SUR VAIR) conseiller communautaire titulaire excusé,
Monsieur Philippe **HUMBERTCLAUDE** (HAREVILLE), conseiller communautaire suppléant remplaçant Monsieur Maurice **GROSSE** (HAREVILLE), conseiller communautaire titulaire excusé,
Monsieur Maurice **OZENNE** (SAINT REMIMONT) conseiller communautaire suppléant remplaçant Madame Pierrette **FELISSE** (SAINT REMIMONT) conseillère communautaire titulaire excusée,
Monsieur Franz **MOSER** (SAUVILLE) conseiller communautaire suppléant remplaçant Monsieur Marc **GRUJARD** (SAUVILLE), conseiller communautaire titulaire excusé,
Madame Laurence **CRETENOY** (VAUDONCOURT), conseillère communautaire suppléante remplaçant Monsieur Jérôme **NICOLAS** (VAUDONCOURT), conseiller communautaire titulaire excusé,

Excusés ayant donné pouvoirs (9)

Monsieur Christian **FRANQUEVILLE** (BULGNEVILLE) à Monsieur Jean Marc **LEJUSTE** (BULGNEVILLE)
Madame Marie Joséphe **POYAU** (BULGNEVILLE) à Madame Liliane **FOISSEY** (BULGNEVILLE)
Monsieur Jean Marc **DELUZE** (CONTREXEVILLE) à Madame Marlène **CHAVES-DOS SANTOS** (CONTREXEVILLE)
Monsieur Claude **VALDENAIRE** (ROZEROTTE) à Monsieur Bernard **TACQUARD (REMONCOURT)**
Monsieur Jean Jacques **GAULTIER** (VITTEL) à Monsieur Franck **PERRY**(VITTEL)
Madame Sylvie **VINCENT** (VITTEL) à Monsieur André **HAUTCHAMP** (VITTEL)
Monsieur Alexandre **CHOPINEZ** (VITTEL) à Madame Charline **LEHMANN** (VITTEL)
Monsieur Daniel **GORNET** (VITTEL) à Madame Nicole **CHARRON** (VITTEL)
Madame Sonia **BLANCHOT** (VITTEL) à Monsieur Patrick **FLOQUET** (VITTEL)

Excusés non représentés () : Néant

Absents non excusés (3) :

Secrétaire de séance : Mr Daniel **THIRIAT**

Afférents au Conseil : 69
Conseillers en exercices : 69
Titulaires présents : 52
Absents excusés non représentés : Néant
Absents non excusés : 3
Suppléants votants : 5
Pouvoirs : 9
Ayant délibéré : 66
Convocation envoyée le : 12 mars 2021
Affichage du compte-rendu des délibérations le : 29 mars 2021
Présents (titulaires et suppléants physiquement présents) : 57
Quorum (atteint à partir de 35 élus présents) : atteint

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 22 DECEMBRE 2020

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2020 est donc approuvé à l'unanimité.

2- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian PREVOT Président, lance un appel parmi les conseillers communautaires titulaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Daniel THIRIAT (Mandres sur Vair) est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

3- COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT EXERCEES EN VERTU DE SA DELEGATION DE POUVOIRS(Délibération du conseil communautaire du 17 juillet 2020)

TYPE DE MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	MONTANT	DATE SIGNATURE
Aire d'accueil des gens voyage	SG2 A L'HACIENDA	49 788 € HT – 59 754,80 € TTC	10/12/2020
Rachat des Bacs OMR usager	PAPREC	1353,12 € HT- 1624,05 € TTC	21/12/2020
Portage des repas	ELIOR	7,247 € HT/prix du repas pa CCTE 7,646 € TTC/prix du repas pa CCTE	23/02/2021

Le Président PREVOT donne lecture des décisions prises en vertu de sa délégation de pouvoirs depuis le dernier conseil communautaire tel que précisé dans le tableau ci-dessus. Le conseil de communauté, à l'unanimité, prend acte de l'attribution et de la signature des trois marchés précités.

4- INTERVENTION DE MONSIEUR DAVID FLEURENCE DIRECTEUR DE L'AGENCE POLE EMPLOI DE NEUFCHATEAU

Le Président donne la parole à Monsieur David FLEURENCE Directeur de l'Agence Pole Emploi de Neufchâteau qui a souhaité intervenir devant les élus communautaires pour faire le point sur la situation de l'emploi sur le territoire.

Monsieur FLEURENCE remercie le Président PREVOT pour avoir répondu positivement à sa demande. Il présente ces collaborateurs présents avec lui pour cette séance, à savoir Messieurs Nicolas HOUILLON Responsable du pôle Santé/Fonction Publique et Monsieur Yoann UHRIG Responsable d'équipe- entreprises, placement et CLI.

Monsieur FLEURENCE indique que l'Agence Pôle Emploi de Neufchâteau- une des six agences vosgiennes- recense 36 agents sur le territoire de la Plaine des Vosges et couvre l'ensemble du territoire excepté les secteurs de Darney et Monthureux sur Saône, rattachés à l'Agence Pôle Emploi d'Épinal.

Monsieur FLEURENCE précise que le taux de chômage sur l'Ouest Vosgien s'établit à 8,8 % contre 9,5 % sur l'ensemble du département des Vosges. Plus particulièrement sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Eau, le chômage a diminué de 7,2 % au cours de la dernière année en dépit de la conjoncture particulière engendrée par la crise sanitaire et fait que notre territoire, de ce point de vue est celui qui se porte le mieux, dans l'Ouest Vosgien, en matière de taux de chômage.

Monsieur FLEURENCE ne manque pas de souligner parmi les actions conduites sur le territoire de la CC TERRE D'EAU du FORUM de l'EMPLOI organisé sur la commune de VITTEL depuis 2016 et qui connaît un succès croissant. L'an dernier, cet événement pour les raisons sanitaires que chacun connaît n'a pu se tenir. Il est pour l'instant prévu qu'une nouvelle édition se tienne en mai 2021, mais en extérieur sous la galerie thermale, ceci sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire. Il tient à ce rendez-vous et à sa pérennisation et remercie le Maire de Vittel, Monsieur Franck PERRY pour la mise à disposition des infrastructures municipales qui permettent la bonne organisation de ce rendez-vous entre employeurs et demandeurs d'emplois.

Parmi les thématiques abordées ce soir, Monsieur FLEURENCE insiste particulièrement sur les opérations que conduit Pôle Emploi en ce qui concerne les assistantes maternelles. Un plan d'actions « assistantes maternelles » est en effet conduit actuellement dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, qui prévoit le départ en retraite de nombreuses assistantes maternelles au cours des prochaines années. Notre territoire recense 92 assistantes maternelles dont 62 % sont âgées de plus de 55 ans. Il faut donc anticiper ces futurs départs à la retraite et prévoir un plan de formation et d'acquisition de compétences pour celles et ceux qui souhaiteraient exercer cette profession au cours des prochaines années. Pôle Emploi conduit donc actuellement en partenariat avec les territoires, des opérations ciblées sur cette thématique. Une action est actuellement en cours de réalisation sur le territoire de la Communauté de Communes de L'Ouest Vosgien en collaboration avec le Relais Assistants Maternels.

Un autre axe d'intervention de Pôle Emploi concerne le déploiement d'actions et de financements pour aider au recrutement de secrétaires de mairie par les collectivités locales, suite au prochain départ en retraite de nombreuses et nombreux secrétaires de mairie suite au « papy boom ». Monsieur FLEURENCE que des financements pouvant aller jusqu'à 80 % des actions de formation ont été budgétisées par Pôle Emploi en ce domaine.

Monsieur FLEURENCE cède ensuite la parole à son collaborateur, Monsieur Nicolas HOUILLON, qui présente le dispositif PEC -Parcours Emploi Compétences- via un POWERPOINT qui est joint au présent procès-verbal de séance.

Monsieur HOUILLON précise que les Parcours Emplois Compétences sont destinés au public les plus éloignés du marché du travail et sont prescrits en faveur des employeurs du secteur non-marchand.

Les principaux avantages de ces nouveaux emplois aidés pour les demandeurs d'emploi sont les suivants :

- ❖ Leur permettre de se remobiliser sur un nouveau projet professionnel
- ❖ Se réassurer sur leurs compétences
- ❖ Développer de nouvelles compétences
- ❖ Accéder à des formations
- ❖ Elargir leurs réseaux professionnels.

En ce qui concerne les employeurs, Monsieur HOUILLON indique que ces contrats à durée déterminée sont prévus pour une durée pouvant aller de 6 à 12 mois maximum. Il précise aux élus communautaires qu'un autre avantage pour notre territoire réside dans le fait que celui-ci soit situé en zone de revitalisation rurale, ce qui permet pour les futurs employeurs de pouvoir bénéficier d'une prise en charge par l'Etat de ces salariés recrutés sous forme de PEC à 80 % sur une durée de travail de 21 heures hebdomadaires.

Monsieur HOUILLON précise à titre d'exemple que pour un salarié, qui serait recruté sous cette forme sur un CDD de 12 mois sur une durée hebdomadaire de temps de travail de 21 heures, le reste à charge (coût salarial mensuel après déductions des aides de l'Etat) pour une collectivité territoriale serait de 296,30 €. Un tableau est projeté avec différentes simulations sur le coût d'un salarié en fonction du nombre d'heures qui lui serait dévolu.

Monsieur FLEURENCE que ce dispositif « Parcours Emploi Compétences Jeunes » s'inscrit en application du Plan « 1 jeune, 1 solution ».

Monsieur David FLEURENCE remercie Monsieur HOUILLON pour cette présentation et indique que l'ensemble de ces éléments seront remis aux conseillers communautaires à travers deux documents qui ont été reproduits pour l'ensemble des participants – une présentation de Pôle Emploi NEUFCHATEAU et un document explicitant le dispositif « Parcours Emploi Compétences » (PEC).

Le Président PREVOT remercie Monsieur FLEURENCE et ses collaborateurs pour cette présentation détaillée et qui a tenu compte du « timing » qui lui était imparti, au vu de l'ordre du jour du conseil de ce soir (rapport d'orientations budgétaires) et demande aux élus communautaires s'ils ont des questions à poser sur ces dispositifs.

Bernard TACQUARD (Remoncourt) intervient pour demander si ces recrutements sous forme de PEC peuvent s'effectuer en continuité d'un apprentissage. Monsieur FLEURENCE lui répond qu'il s'agit d'un cas bien spécifique à examiner, mais qu'à priori rien ne s'opposerait à cela dans la mesure où il serait possible de trouver des axes de formation différents.

5- INTERVENTION DE MONSIEUR FRANCK PERRY Maire de VITTEL RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION DE VITTEL

Avant de reprendre l'ordre du jour normal du conseil communautaire, le Président PREVOT cède la parole à Franck PERRY, Maire de VITTEL et Vice-Président de la Communauté de Communes Terre d'Eau concernant l'actualité du fonctionnement du centre de vaccination de VITTEL.

Franck PERRY souligne que des informations viennent de lui être apportées par les autorités préfectorales concernant une accentuation du cadencement des vaccinations sur le centre de vaccination de VITTEL au Palais des Congrès avec des objectifs de vaccination à atteindre dans le cadre de l'accélération de la campagne de vaccination. Le nombre de doses devrait être multiplié par deux à compter du début du mois d'avril- passant ainsi de 150 à 300 doses- ce qui aura pour conséquence un élargissement des plages horaires de vaccination qui devrait ainsi se dérouler 5 jours sur 5 du lundi au vendredi- matin et après-midi.

Pour tenir compte de cette montée en puissance, il convient d'adapter le fonctionnement du dispositif mis en place et d'accentuer la mise en réseau des professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmier-ère..).

Monsieur PERRY précise que pour faire fonctionner 2 lignes de vaccination, il faut compter la présence de 15 à 20 personnes sur place. Il faut donc densifier le dispositif et revoir les modalités de vaccination en les adaptant à ce nouveau plan de charge. Les vaccinations seront toujours effectuées avec les vaccins MODERNA principalement et PFIZER.

Ce plan de charge prévoit progressivement l'accroissement du nombre de personnes éligibles en fonction des âges pour la vaccination au fur et à mesure de l'accroissement des dotations de doses de vaccins.

Franck PERRY et Patrick FLOQUET précisent qu'actuellement 500 à 700 personnes peuvent être vaccinés avec l'actuel cadencement sur le site de vaccination de VITTEL ; avec la montée en charge prévue, ce sont 1500 vaccinations par semaine qui seront dorénavant possibles sur notre territoire, ce qui suppose d'avoir recours pour des raisons de logistique (suivi administratif, accueil, prise de tensions...) à un nombre plus important de bénévoles pour assurer le fonctionnement à venir du centre de vaccination, d'autant plus que ces centres de vaccinations doivent s'inscrire dans la durée avec un fonctionnement annoncé maintenu jusqu'à la fin de l'été au moins.

Ils sollicitent les élus présents afin qu'ils puissent relayer ces informations concernant l'appel au bénévolat pour le fonctionnement du centre de vaccination auprès des personnes qui pourraient consacrer quelques heures de leur temps libre pour contribuer à l'accomplissement des tâches précitées. Il est précisé que pour des raisons pratiques, la communauté de communes recenserait les candidatures de bénévoles qui leur seraient indiquées par les communes et que celle-ci les relayerait ensuite à la ville de Vittel et au centre de vaccination pour les modalités liées notamment au planning.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4. FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 : PRESENTATION ET DEBAT (délibération n° - 2021 du 18 mars 2021) – *Rapport d'orientation budgétaire détaillé joint en annexe-*

Le Président expose au Conseil de Communauté que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de 3500 habitants et plus d'organiser, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires. Afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi, la délibération sur la présentation du rapport d'orientation budgétaires et du débat d'orientation budgétaire qui s'ensuit, doit permettre de prendre acte de la tenue de ce débat.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose désormais que « le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Il en est de même pour les communautés de communes.

Le débat sur les orientations budgétaires doit permettre au Conseil de Communauté d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2021 afin de pouvoir dégager les priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Il permet également aux élus communautaires d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la communauté de communes et de disposer d'informations précises sur les choix majeurs, notamment en terme d'investissements, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale ? ainsi que d'exprimer leur point de vue avant le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel : le conseil communautaire n'a pas à approuver ou non la délibération soumise, mais à prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui s'ensuit.

L'instauration d'un rapport d'orientation budgétaires (ROB) apporte les principales modifications suivantes :

- Les informations figurant dans le rapport d'orientations budgétaires -ROB- doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la communauté de communes.
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- Le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département.
- La totalité des éléments du ROB doivent être transmis par le Président de l'EPCI à chaque commune membre de l'EPCI. Les communes membres de l'EPCI, dont la population est égale à 3500 habitants ou plus, doivent également transmettre au Président de l'EPCI la totalité des éléments relatifs à leurs débats d'orientations budgétaires.

Afin d'instruire et de nourrir le débat, le rapport d'orientation budgétaire 2021- joint en annexe de la présente délibération sous forme d'un powerpoint - dresse un état de la situation des comptes 2020 (budget général et budgets annexes des zones d'activités de la CCTE et des bâtiments des zones d'activités communautaires) et des orientations budgétaires 2021.

Monsieur Emile LAINE, Directeur Général des Services, présente les grandes lignes de ce rapport d'orientation budgétaires 2021 à l'ensemble du conseil communautaire au moyen d'un Powerpoint joint en annexe au présent procès-verbal.

Il présente très succinctement le contexte mondial et national dans lequel s'inscrit l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires 2021 avec les effets liés à la crise sanitaire et les perspectives liées à la trajectoire des dépenses finances publiques qui en découlent (objectifs de déficit budgétaire, suppression annoncée de fiscalité économique pour le bloc communal avec la suppression de la part régionale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et de la moitié des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la CFE (cotisation foncière des entreprises) qui s'ajoutent à la réforme de la taxe d'habitation qui va pleinement produire ses effets en 2021, réduisant les marges de manœuvre des collectivités locales en matière de fiscalité directe. Ces suppressions de la fiscalité économique pour le bloc communal seront compensées, selon l'Etat, par un prélèvement sur recettes de l'Etat. Une présentation est effectuée également s'agissant des incidences de la loi de finances 2021 sur les dispositifs zonés (Zones de Revitalisation Rurale, Zones d'aide à finalité régionale...) qui sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2022, sur La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les dotations d'investissements (DETR et DSIL). Un éclairage particulier est apporté sur le dispositif d'imposition à la Contribution sur le Redressement des Finances Publiques auquel seule la communauté de communes Terre d'Eaudans le département des Vosges est contributrice pour un montant annuel de 66 671 €. Enfin une présentation des nouvelles règles d'automatisation du FCTVA et son calendrier d'application boucle cette présentation nationale.

Le Directeur Général des Services présente ensuite un bilan détaillé du budget principal de l'année 2020.

Il précise que l'épargne nette -épargne brute, soit l'excédent des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, diminuée du remboursement du capital de la dette, s'est élevée en 2020 à 876 534, 49 €, soit en progression très nette par rapport à 2019 (+316 %).

L'état d'endettement de la communauté de communes Terre d'Eau sur le budget principal est relativement modeste en comparaison avec les collectivités locales figurant dans les mêmes strates de population : ainsi, au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû s'élève à 721 970, 96 € et s'éteindra en mars

2028, soit en 7 ans. Le coefficient d'extinction de la dette, à savoir le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette dans réaliser d'investissements, est inférieure à une année.

Un focus particulier sur le bilan 2020 du service des déchets ménagers est effectué – page 63 à 68- du rapport d'orientations budgétaires avec des graphiques illustrant les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement, de ce chapitre qui concentrent 2 472 829, 08 € de crédits budgétaires toutes sections confondues en 2020.

Le Directeur Général des Services effectue ensuite une présentation détaillée des orientations budgétaires du budget principal 2021 établie suite aux propositions des vice-présidents en charge des différentes thématiques ainsi que des projets pluriannuels de la communauté de communes Terre d'Eau.

S'agissant du développement économique, le Président PREVOT précise que les dépenses liées au partenariat avec l'association ECOPLAINE ont été redimensionnées à hauteur de 52 000 € par an au lieu de 75 000 €. La Communauté de Communes a choisi d'affiner avec plus d'efficacité son dispositif d'aide dans le cadre de ce partenariat économique- la part fixe lié au fonctionnement de la structures est fixée à 27 000 € au lieu de 23 000 € précédemment; par contre, la part conditionnelle liée aux résultats en matière de création d'emplois en CDI est supprimée. Le financement lié au poste créé en matière d'économie circulaire (poste cofinancé principalement par l'ADEME sur 3 ans) dont il s'agit de la dernière année d'exercice en 2021 est inscrite, tout comme est reconduite l'inscription d'une dépense de 10 000 € en vue de l'organisation potentielle à l'automne 2021 d'un nouveau forum économique si les conditions sanitaires le permettent le moment venu.

Jean Marc LEJUSTE, conseiller communautaire (BULGNEVILLE) intervient pour demander en quoi consiste les crédits de 47 150 € affectés au fonctionnement de l'incubateur numérique à VITTEL.

Le Directeur Général des Services lui répond qu'il s'agit du coût des loyers dus à la ville de VITTEL pour la location de cet espace à hauteur de 2058 €/mois sur la base de 3 € le m², auquel il faut ajouter la part du remboursement du coût des travaux pour aménager ces locaux à la demande de la CCTE (hors fluide) réalisés en 2019, soit la somme de 48 455,87 € qui sont refacturés à la CCTE via un loyer accessoire de 1029 € pendant 47 mois et paiement du reliquat le 48^{ème} mois pour un montant de 92,87 €. Les autres dépenses incluses dans les crédits précités affectés au fonctionnement de cet incubateur correspondent au paiement des abonnements téléphonique, aux assurances.

Le Président PREVOT précise qu'une rencontre a été organisée avec les dirigeants de l'association BLOCKCHAIN VALLEY chargée de coordonner les start-ups au sein de cet incubateur afin de faire un état des lieux de la situation de cet incubateur et que des informations seront communiquées le moment venu à la commission de développement économique, au bureau, puis au conseil de communauté suite à cette rencontre.

Jean Marc LEJSUTE (Bulgnéville) intervient également concernant les crédits d'investissements programmés relatifs au projet d'implantation du conservatoire nationale des arts et métiers (CNAM) à la villa SIMON à VITTEL pour lesquels des crédits d'investissements avaient été programmés l'an dernier au budget primitif et sont reprogrammés cette année à hauteur de 80 000 €.

Le Président PREVOT lui répond s'agissant du CNAM qu'une rencontre a eu lieu récemment à la communauté de communes Terre d'Eau en visio-conférence avec le Président du CNAM GRAND EST, Monsieur Jean Claude BOULY et Monsieur Christian BATAILLE directeur de l'antenne VOSGES, pour évoquer l'avenir de ce projet structurant pour la CCTE, inscrit dans notre projet de territoire. Il convient de rappeler qu'il s'agit ici d'implanter une structure qui permette de pallier au manque de formations structurantes sur notre secteur dans le but de mettre en adéquation les besoins en employés qualifiés des entreprises – souvent non satisfaits- avec les demandes des salariés et demandeurs d'emplois. L'enjeu est de taille sur notre territoire. Ces formations concernent un vaste public allant des postes d'ouvriers qualifiés, d'employés à des postes de futurs ingénieurs.

Le Président PREVOT rappelle que dans le cadre de ce projet, la ville de VITTEL mettait à disposition à titre gratuit les locaux de la Villa SIMON à VITTEL durant trois années au CNAM avec les équipements de raccordement à la fibre optique notamment, la Communauté de Communes Terre d'EAU s'engageait quant à elle à financer 80 000 € de crédits d'investissements pour l'équipement en mobilier et informatique des locaux de la Villa SIMON. S'agissant du fonctionnement de la structure, il était établi alors que la Région prendrait une part du fonctionnement et que l'Etat intervenait dans le fonctionnement de la structure. Il n'était pas prévu initialement ni pour la ville de Vittel, ni pour la communauté de communes d'intervenir dans les frais de fonctionnement de la structure. Depuis plusieurs mois, l'Etat a freiné ses engagements de financements dans le fonctionnement des antennes du CNAM.

Suite à la réunion du 16 mars dernier, il a été acté entre la ville de VITTEL, la communauté de communes Terre d'Eau et le CNAM, parties prenantes de ce projet que le CNAM allait fournir aux parties concernés un modèle de convention précisant les différents niveaux d'intervention de chaque structure participante (Saverne par exemple), les coûts de fonctionnement d'une telle structures et les conditions de sa pérennisation au-delà des trois ans de gratuité de loyer.

S'agissant des crédits de la SPL envisagés sur cet exercice budgétaire (220 000 € TTC) répartis entre la commune de VITTEL 100 000 € TTC, la commune de CONTREXEVILLE-100 000 € TTC et la communauté de communes Terre d'Eau -20 000 € TTC, Monsieur Thierry DANE conseiller communautaire (Contrexéville) s'étonne de la diminution de cette enveloppe – la moitié de l'enveloppe allouée en 2020 et demande au Président de la SPL, Monsieur André HAUTCHAMP, si cette question avait déjà été validée en conseil d'administration de la SPL DESTINATION VITTEL CONTREXEVILLE.

Le Président de la SPL, André HAUTCHAMP, lui répond que cette question sera programmée à la prochaine réunion du conseil d'administration, que les maires des villes concernées et le Président de la communauté de communes ont été associées à cette préparation du budget 2021 de la SPL et que ces discussions s'insèrent dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la SPL dans la mesure où le contexte législatif a changé, comme cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil communautaire. La préparation de ce budget 2021 de la CCTE intègre donc la possibilité que les collectivités, qui ont acheté des actions en 2016 et 2017 puissent délibérer prochainement pour affecter le produit issu d'une partie de leurs actions au fonctionnement de la SPL Destination Vittel Contrexéville pour cet exercice 2021.

Concernant la compétence GEMAPI, et notamment s'agissant du dossier lié au projet d'aménagement et de gestion des écoulements de Contrexéville, le Président précise que deux réunions de concertation ont été effectuées sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Neufchâteau, des représentants de la Ville de Contrexéville et de la Communauté de Communes Terre d'Eau, ainsi que de la Direction Générale des Finances Publiques, afin de discuter des conditions financières liés aux conditions de la prise de compétence GEMAPI par la communauté de communes Terre d'Eau au 1^{er} janvier 2018, tant en ce qui concerne les terrains précédemment acquis par la ville de Contrexéville et mis à disposition de la CCTE, que le coût des études réalisées depuis 2009 par la ville de Contrexéville.

Le Président précise que suite à cette réunion une proposition lui a été faite par Monsieur le Sous-Préfet et qu'en réponse, le Président de la Communauté de Communes a effectué une contreproposition à Monsieur le Sous-Préfet de Neufchâteau, après avoir pris l'attache de notre cabinet juridique et consulté ses Vice-Président aux Finances, Daniel THIRIAT et à l'Environnement et au Développement Durable, Dominique COLLIN, et ceci, sous réserve de sa validation ultérieure par le conseil de communauté.

Cette contre-proposition a été transmise à Monsieur le Maire de Contrexéville afin que la ville puisse se prononcer à ce sujet. Dès que nous aurons une réponse de la commune de Contrexéville, le Président PREVOT précise qu'il reviendra devant les instances compétentes- commission environnement, bureau et conseil communautaire – afin de rediscuter de ce dossier.

S'agissant des crédits liés à la culture, Mme Arlette JAWORKI, souligne que la représentation graphique projetée actant les différentes catégories de dépenses prévues au BP 2021 de la CCTE démontre bien la part minime consacrée à ces actions dans le budget communautaire (40 300 €).

Le Président lui répond qu'une enveloppe existe et a été reconduite depuis 2017 dans le budget primitif. Il est bien évident que tout ne peut être fait en même temps et que des choix doivent être opérés lors des priorités budgétaires et que la CCTE a défini un projet de territoire qui permettra de guider la communauté de communes dans les projets qu'elle doit mettre en œuvre- y compris sur le plan culturel – dans les dix ans à venir.

Le Directeur Général des Services précise que cette préparation budgétaire 2021 s'est inscrite dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire dite Covid-19 et de ses effets induits dont l'amplitude exacte ne peut à ce stade être totalement appréhendée tant sur le plan économique que fiscal pour la communauté de communes. Néanmoins certaines conséquences sont déjà prises en compte dans ces projections budgétaires 2021 (baisse de la CVAE et de la CFE annoncée notamment).

La gestion prudente des finances communautaires permet d'engager dès cette année 2021 au vu des résultats constatés et cumulés de nouveaux projets bénéfiques pour notre territoire inscrit dans le projet de territoire adopté fin 2019 par l'assemblée communautaire. Ainsi la CCTE prévoit d'entamer une dynamique nouvelle en matière de transition écologique avec le projet « Trame Verte et Bleue » en faveur du respect de la biodiversité dans le territoire. Ce plan qui prévoit un premier programme d'actions de 611 170 € HT – 733 404 € sur 3 ans vient s'inscrire en parfaite complémentarité avec les actions novatrices mises en place depuis plusieurs années sur le territoire communautaire en matière de développement durable (atelier de transformations de fruits, ruchers communautaires, verger conservatoire, plan Abeille, aide financière aux habitants pour l'acquisition de composteurs, de récupérateurs d'eau, de vélos électriques...). Le rapport d'orientation budgétaire prévoit également des dépenses – 76 200 €- liées à la prise de compétence « organisation des mobilités » pour laquelle la communauté de communes doit se prononcer d'ici le 31 mars prochain –pérennisation de certains services existant (TAD, aide à l'acquisition de vélos électriques, navette sanitaire...) prise en charge de la navette NAVIGEAUX assurés antérieurement par les villes de Vittel et Contrexéville.

Il est demandé si les villes de Vittel et Contrexéville participeront aux frais de fonctionnement de cette navette organisée précédemment par eux. Le Président PREVOT répond que cette question sera étudiée par les commissions compétentes en lien avec les villes concernées lors de la prise effective de la compétence « mobilités » en cas de validation de cette nouvelle compétence par le conseil communautaire avant le 31 mars prochain et confirmation dans des conditions de majorité qualifiée par les conseils municipaux des 45 communes membres de la CCTE.

Le Directeur Général des Services, Emile LAINE, effectue ensuite une présentation détaillée du budget annexe des zones d'activités de la communauté de communes Terre d'Eau, des résultats du compte administratif 2020 et des perspectives budgétaires pour l'année 2021 qui figure dans le powerpoint ci-joint.

Il est rappelé qu'il s'agit là d'un nouveau budget annexe. En effet, l'an dernier, à la demande de la Trésorerie de Vittel, l'ancien budget annexe des zones d'activités de la CCTE, qui regroupait zones d'activités et bâtiments, a dû être scindé en deux budgets distincts. Il ne peut donc y avoir de comparatif avec les exercices précédents.

Ce nouveau budget annexe « zones d'activités de la CCTE » concerne uniquement les opérations liées aux acquisitions, cessions et aménagements de terrains, avec reprise des opérations comptables réalisées depuis 2017 consécutivement à la fusion des deux intercommunalités sur les zones concernées.

Le bilan de la section de fonctionnement de ce budget annexe des zones d'activités affiche un solde positif de la section de fonctionnement de 36 482,50 €. Quant à la section d'investissement, il est constaté à la fin de l'exercice 2020 un solde négatif de 941 648,44 €.

Le compte administratif 2020 des zones d'activités affiche donc un solde négatif de 905 462,94 €, qui devra être couvert en 2021 par la réalisation d'une avance du budget principal et/ou d'un emprunt à réaliser sur 15 ou 20 ans dans l'attente des produits financiers résultant de la réalisation effective des cessions de terrains potentielles sur les zones d'activités communautaires.

Il est proposé dans les orientations budgétaires 2021, suite aux bons résultats enregistrés en 2020 au compte administratif du budget principal, qu'une avance du budget principal d'un montant de plus de 300 000 € soit affectée au budget annexe des zones d'activités. Ceci permettra de réduire à 500 000 € dans le budget primitif 2021 le montant de l'emprunt à réaliser pour équilibrer ce budget annexe dans l'attente du produit de cession des terrains.

Le Président PREVOT expose aux conseillers communautaires que ces projections budgétaires intègrent conformément à ce qui a été acté en conseil communautaire en fin d'année dernière une nouvelle étape de l'aménagement de la zone d'activités d'Auzainvilliers pour un montant de 700 000 € dans le cadre de nouveaux projets de développement sur la zone- implantation prochaine de la SAS CLAUDAGRI et projet de développement à venir. Il explique qu'une demande de subvention DETR a été sollicitée à hauteur de 300 000 € une demande de subvention complémentaire au titre de la DSIL avait été sollicitée, mais selon les renseignements obtenus auprès de la Sous-Préfecture, il ne devrait pas y avoir de crédits suffisants pour permettre d'abonder la subvention que la CCTE pourrait obtenir au titre de la DETR. Il précise qu'en cas de confirmation de l'obtention de la subvention DETR, le reliquat à financer sur ce projet, soit 400 000 € sera financé par un emprunt à intervenir sur une durée prévisionnelle de dix ans.

Le Directeur Général des Services présente ensuite de façon détaillée – voir powerpoint joint en annexe- le bilan 2020 du budget annexe des bâtiments des zones d'activités de la CCTE, ainsi que les orientations budgétaires 2021 de ce budget.

Il rappelle qu'il s'agit là d'un nouveau budget annexe spécifique aux bâtiments. En effet, l'an dernier, à la demande de la Trésorerie de Vittel, l'ancien budget annexe des zones d'activités de la CCTE, qui regroupait zones d'activités et bâtiments, a dû être scindé en deux budgets distincts. Il ne peut donc y avoir de comparatif avec les exercices précédents.

A l'issue de l'exercice 2020, ce budget affiche en section de fonctionnement un résultat positif de 141 164,94 € et en section d'investissement un solde négatif de 88 678,81 €. Après prise en compte des restes à réaliser pour 2021 d'un montant de 937,12 € et apurement du déficit d'investissement précité, il restera donc à reporter au budget primitif 2021 un excédent de fonctionnement de 51 549,01 €.

Dans les perspectives budgétaires 2021 de ce budget annexe, le Président PREVOT précise qu'outre les remboursements du capital des emprunts contractés pour les bâtiments SOLOCAP et SETL MAIRE, couverts par les loyers de ces entreprises, figurent la réalisation d'acquisition de nouveaux matériels pour l'équipement de l'atelier de transformation de fruits pour un montant de 61 100 € HT. Il précise que pour ces investissements des demandes de subventions ont été sollicitées auprès des fonds européens LEADER et dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat à hauteur de 48 000 € et que ceux-ci ne seront réalisés qu'en cas de confirmation d'obtentions d'un niveau important de subventionnement.

Les membres de la commission des finances et de la fiscalité, ainsi que le bureau communautaire, ont pris préalablement connaissance de ce rapport d'orientation budgétaire le 11 mars dernier.

Il est précisé qu'à la suite de cette réunion, il a été proposé que l'ensemble des nouvelles actions engagées en 2021 et la reconduction des différentes opérations programmées antérieurement tant sur le budget général (PIG HABITAT, FIBRE OPTIQUE, AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET TOURISTIQUES, FISAC, RAM, France SERVICES, GEMAPI, SENTIERS DE RANDONNEES, FONCTIONNEMENT DE LA SPL...) que sur les budgets annexes des zones d'activités et des bâtiments s'engagent sans augmentation des taxes d'imposition.

Aussi, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

5) INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Modalités de reprise des bacs OMR usagers sur le territoire de la communauté de communes Terre d'Eau**

Le Vice-Président chargé des Déchets Ménagers informe les conseillers communautaires que, suite à l'attribution du marché à la société PAPREC et au travail de récupération des bacs par les communes, la collecte des bacs OMR vétustes commencera prochainement sur le territoire de la communauté de communes. A ce jour, plus de 3500 bacs ont pu être récupérés par les communes pour être recyclés. La reprise des bacs commencera par la commune de Bulgnéville, qui dispose du plus grand nombre de bacs à récupérer et s'étendra ensuite à l'ensemble des communes concernées par cette reprise des bacs usagers.

La collecte se fera par un camion affrété par la société PAPREC qui effectuera des aller-retours à Verdun, siège de la société, afin d'y déposer les bacs repris qui seront ensuite démantelés à l'abri dans leurs bâtiments en vue d'être recyclés. Les communes seront informées individuellement des jours et des modalités de reprise des bacs par la société PAPREC et par la communauté de communes au fur et à mesure de l'avancée de ce chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance

Daniel THIRIAT

Le Président de la Communauté de Communes

Christian PREVOT

